

Services aux immigrants

160. Au cours de ses audiences, le Comité a entendu un nombre considérable de témoignages sur les services aux immigrants et l'insuffisance des dispositions actuelles. La plupart des services dont les immigrants ont besoin relèvent de la compétence des provinces et des villes ou sont assurés par des organismes bénévoles. Toutefois, le Comité souscrit partiellement à la déclaration suivante d'un immigrant italien établi à Montréal: *«Si le Canada décide d'accueillir des immigrants, il a l'obligation morale de pourvoir à leurs besoins et de s'assurer qu'ils ne seront pas isolés et que leurs droits ne seront pas aliénés.»* (16:49)
161. Attendu qu'un nombre infime de services assurés aux immigrants relèvent directement de la compétence du gouvernement fédéral et que, de toute façon, ils ne seront pas touchés par la nouvelle mesure législative, le Comité traitera de ce sujet assez brièvement. Toutefois, il ne voudrait pas donner l'impression que ces problèmes ne sont pas graves ni urgents.
162. Heureusement, les groupes déjà établis au Canada ont réglé la plus grande partie des problèmes d'orientation et d'aide et des organismes privés et publics s'efforcent de répondre aux besoins nouveaux. Mais de sérieuses difficultés de coordination se posent. Comme l'a déclaré la Société d'assistance aux immigrants juifs: *«le système qui existe présentement est foncièrement fragmentaire . . . il faut élaborer une politique qui favorise une collaboration plus étroite entre les services gouvernementaux et les organismes bénévoles en vue d'aider les immigrants».* (33:45) Par conséquent, le Comité prie instamment le Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration d'accorder une plus grande attention à la planification, l'élaboration et la coordination des services aux immigrants et propose que le gouvernement organise des consultations à trois niveaux avec les autorités provinciales et municipales appropriées, en adoptant comme modèle les récentes réunions tripartites sur les problèmes urbains.